Compte rendu de l'entretien
accordé par le Monsieur le Maire de Tournefeuille
au Collectif Francazal
le lundi 10 mai 2010

Etaient présents : M. Claude Raynal,
M. Bernard Gineste, M. Michel Caillabet, M. Jean Gaich
M. Pierre Condon, Mme Arlette Gineste

L'entretien a débuté à 16 heures.

M. Raynal rappelle les circonstances de la fermeture de la base aérienne de Francazal :
Francazal ne figurait pas sur la liste des sites à fermer dans le cadre du plan de modernisation de la Défense. La décision de fermer cette base a été prise *in extremis*.
Selon M. Raynal, ceci explique que l'État, propriétaire du site et initiateur de la décision, n'avait réfléchi à aucun projet de reconversion pour Francazal.
C'est dans ces circonstances que le Préfet a installé le comité de pilotage de la reconversion.

Pendant un an, les Élus ont assisté, au sein de ce comité, à des échanges entre les différents services de l'État, la Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers (MRAI) souhaitant vendre le terrain au meilleur prix, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) prétendant conserver la piste en raison de la possible saturation de Blagnac, et l'Armée soutenant cette position qui lui permettrait de disposer d'un terrain pour ses missions.

Les Élus n'entendaient pas interférer à ce stade dans un débat interne à l'État, propriétaire des terrains et responsable unilatéral de la fermeture.

Ils avaient décidé de laisser l'État aller jusqu'au bout de l'exploration des deux scénarios envisagés.
Ils n'écartaient pas *a priori* la solution aéronautique, à condition qu'on leur en démontre l'intérêt stratégique pour la région.

M. Raynal admet que, dans ce contexte, la décision d'approfondir et d'expérimenter la solution aéronautique était raisonnable : l'Armée n'abandonne pas le site dès cet été, ce qui règle la question du gardiennage et les partisans du maintien de l'aérodrome disposent d'un délai de deux ans pour trouver un gestionnaire et montrer l'intérêt économique de la solution.

Nous exprimons notre scepticisme sur le caractère expérimental de l'opération. Serait-il vraiment possible de revenir sur le choix aéronautique dès lors que des investissements auraient été réalisés pour accueillir l'aviation d'affaires ou pour implanter des entreprises ?
M. Raynal répond qu'un appel d'offres sera lancé pour la gestion de l'aéroport pendant les deux années de l'expérimentation et que les Élus seront très attentifs aux clauses du cahier des charges et que, pendant la période d'essai, il ne devrait y avoir ni investissements qui rendraient la solution irréversible, ni installation définitive de l'aviation d'affaires.

M. Raynal énonce les contours du projet, au-delà de la phase d'expérimentation : maintenance aéronautique, aviation d'affaires et maintien de l'activité actuelle (avions de Météo France, hélicoptères de la gendarmerie et transport de l'Armée), ce qui tendrait vers un trafic de 15000 à 16000 mouvements par an.

Comme nous lui faisions part de notre étonnement sur la « modestie » du projet, en lui faisant remarquer que les autres aéroports d'affaires accueillaient toujours d'autres trafics, le plus souvent l'aviation de loisir, M. Raynal a été catégorique : l'aviation de loisir restera à Lasbordes qui est la propriété de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Nous avons appelé l'attention de M. Raynal sur l'interdiction des vols de nuit qui semble être une exigence du Grand Toulouse, alors que le directeur de la DGAC a été catégorique sur ce point : un aéroport d'affaires ne ferme pas la nuit !

Sur la communication des rapports remis par les cabinets chargés des études, M. Raynal nous a répondu qu'il n'y avait rien à communiquer car les rapports définitifs n'avaient pas été rendus.

M. Raynal nous a enfin indiqué que les Élus allaient commencer à réfléchir à un scénario alternatif, qui s'inspirerait de l'esquisse du cabinet Devillers, pour le cas où la solution aéronautique échouerait.

Une évocation des alternatives possibles a été faite. Cela nous nous a donné l'occasion de nous indigner des informations alarmantes, relevées dans la presse, concernant le nombre d'habitants que pourrait accueillir le site de Francazal.

En conclusion de l'entretien, M. Raynal nous a annoncé une réunion publique organisée par les maires du canton (Tournefeuille, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane), dans la première quinzaine de juin.
Il nous a dit que les maires feraient un exposé factuel de la situation et donneraient la parole aux participants, en commençant par le Collectif Francazal. Mais il a tenu à nous prévenir qu'il souhaitait que le débat se déroule dans la sérénité, s'agissant d'un projet dont le portage s'étalera, quelle que soit la solution, sur plusieurs années.